

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 396 DU 16 JUILLET 2025

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société Bénin Tours S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2025-164 du 09 avril 2025 portant création de la Société Bénin Tours S.A. et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société Bénin Tours S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, Ministre d'État ;
- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'État ;



- monsieur **Aristide Nounagnon DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Sindé Gilles CHEKETE**, Directeur général de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Tourisme, de la Culture et
des Arts,



Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTCA : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5, JORB : 1.